

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### CONTRAT D'ASSURANCE : SOGEVIE FORMULE ERABLE ESSENTIEL

**INITIATEUR** : SOGECAP - Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 EUR. Entreprise régie par le Code des assurances – 086 380 730 RCS Nanterre - Siège social : Tour D2 - 17 bis place des reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. SOGECAP est une entité du groupe Société Générale.

Site web : [www.assurances.societegenerale.com/fr/Sogecap](http://www.assurances.societegenerale.com/fr/Sogecap) - Pour plus d'informations : 09 69 362 362

**AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE** : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

**DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT** : 5 février 2025

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**TYPE** : SOGECAP FORMULE ERABLE ESSENTIEL est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative.

**OBJECTIFS** : Il permet de se constituer et de valoriser un capital, de préparer sa retraite ou encore de transmettre son patrimoine. Il vous permet d'accéder à une offre de supports d'investissements variée pour combiner le support Sécurité en euros et les supports en unités de compte, en réalisant des versements libres ou programmés.

Les Documents d'Informations Clés relatifs au produit SOGECAP FORMULE ERABLE ESSENTIEL et aux supports d'investissement sont disponibles à l'adresse suivante :

[www.assurances.societegenerale.com/fr/investisseur-journaliste/nous-connaître/nos-entités/entités-france/notre-documentation-produits/](http://www.assurances.societegenerale.com/fr/investisseur-journaliste/nous-connaître/nos-entités/entités-france/notre-documentation-produits/)

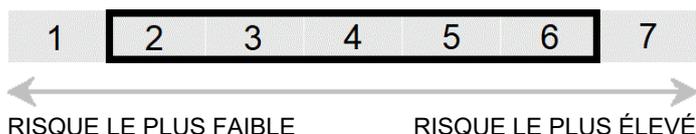
**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS** : L'investisseur pour ce produit est la personne physique qui est en mesure d'investir un minimum de 50 EUR, à un horizon de placement à long terme. Ce produit permet d'avoir une garantie des primes nettes versées sur le support Sécurité en euros et d'accéder aux marchés financiers offrant une perspective de rendement en contrepartie d'un risque de perte en capital à travers les supports en unités de compte.

**PRESTATIONS D'ASSURANCE** : En cas de vie de l'assuré au terme du produit, versement d'un capital ou d'une rente. En cas de décès de l'assuré, SOGECAP pourra verser, le cas échéant, aux bénéficiaires désignés, un capital supplémentaire égal à la différence, lorsqu'elle est positive, entre « le capital minimum » et le capital constitué à la date du décès (sur le support en euros et sur les supports en unités de compte). Cette garantie peut être limitée en fonction de l'âge de l'assuré au moment du décès et de la somme des versements effectués. Ces conditions, ainsi que la définition du « capital minimum », sont détaillées dans la Notice d'Information.

**TERMES** : A tout moment en cas de désaccord sur une modification à apporter au présent produit, SOGECAP ou SOCIETE GENERALE ou l'une de ses filiales co-contractantes ont la possibilité d'y mettre fin avant son terme par résiliation ou dénonciation. Dans ce cas, les garanties accordées (à l'exception du capital supplémentaire prévu dans la Notice d'Information) seront maintenues aux adhésions en cours, dans les mêmes conditions de fonctionnement du produit SOGECAP FORMULE ERABLE ESSENTIEL. Les adhérents seront informés de cette résiliation par écrit au plus tard un mois avant la date de non renouvellement et un nouvel interlocuteur leur sera indiqué.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. La fourchette indiquée ci-contre représente l'éventail des indicateurs de risque de chaque support d'investissement sous-jacent. Il indique la probabilité que ce support enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit entre les classes de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse et 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau faible et un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à payer en soit affectée.

La majorité des supports d'investissement ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour chaque support d'investissement, le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance du support.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement du produit pour connaître plus précisément le niveau de risque associé à chacun d'entre eux, que vous pouvez trouver à l'adresse indiquée dans la section « En quoi consiste ce produit ».

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

La performance du produit dépend du choix de vos supports d'investissement. Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement choisis.

Versement de 10 000 EUR (net de coût d'entrée du produit)		1 an	8 ans
Scénario en cas de décès selon la définition des prestations d'assurance	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 000 EUR	10 000 EUR

## QUE SE PASSE-T-IL SI SOGECAP N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance du gestionnaire financier du support d'investissement ou de l'assureur, vous pouvez subir une perte financière. En cas de défaut (faillite) de l'assureur, vous êtes garanti par un fonds de garantie à hauteur d'un montant maximum de 70 000 EUR tous produits confondus détenus chez SOGECAP.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Ces coûts incluent les coûts du produit et les coûts supportés par les supports d'investissement. Les données ci-dessous présentent la fourchette des coûts sur l'ensemble des supports d'investissement présents au produit.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement du produit pour avoir plus de précisions. Vous pouvez les trouver à l'adresse indiquée dans la section « En quoi consiste ce produit ». Ces documents présentent les coûts supportés par le support d'investissement mais pas ceux relatifs au produit SOGECAP FORMULE ERABLE ESSENTIEL.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (Euros)	de 456 EUR à 1 435 EUR	de 2 158 EUR à 9 228 EUR
Incidence des coûts annuels*	de 4,56% à 14,35%	de 1,88% à 5,03%

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 17,67% avant déduction des coûts et de 12,64% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

COÛTS PONCTUELS À L'ENTRÉE OU À LA SORTIE		Si vous sortez après 8 ans
COÛTS D'ENTRÉE	De 0,39 % à 1,49 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans les investissements réalisés sur ce produit.	De 0,39 % à 1,49 %
COÛTS DE SORTIE	Il n'y a pas de coûts de sortie pour ce produit.	De 0,00% à 0,00%
<b>COÛTS RÉCURRENTS (PRÉLEVÉS CHAQUE ANNÉE)</b>		
FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS ET D'EXPLOITATION	De 1,48 % à 4,19 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière et dépend de chaque option d'investissement sous-jacente.	De 1,48 % à 4,19 %
COÛTS DE TRANSACTION	De 0,00 % à 1,46 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	De 0,00 % à 1,46 %
<b>COÛTS ACCESSOIRES PRÉLEVÉS SOUS CERTAINES CONDITIONS</b>		
COMMISSIONS LIÉES AUX RÉSULTATS ET COMMISSIONS D'INTÉRESSEMENT	Le montant varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	De 0,00% à 0,39%

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le produit prévoit un délai de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle vous êtes informé que votre produit est conclu. Il permet le remboursement intégral des sommes versées.

**Période de détention recommandée : 8 ans.** La durée recommandée du produit dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du produit choisi.

Le rachat partiel ou total du capital constitué sur le produit est autorisé à tout moment sans pénalité (hors fiscalité). Pour chaque support d'investissement, le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Contactez votre conseiller avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit à SOGECAP :

- SOGECAP "Service Relation Client", 42 boulevard Alexandre Martin, 45057 Orléans Cedex 1
- [www.assurances.societegenerale.com/fr/reclamation](http://www.assurances.societegenerale.com/fr/reclamation)

Nous accuserons réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 2 mois à compter de l'envoi de votre demande.

Si votre désaccord persistait après la réponse donnée par SOGECAP, vous pourriez demander l'avis de la Médiation de l'Assurance par voie postale ou par saisine du formulaire en ligne sur son site internet, dont les coordonnées sont les suivantes : La Médiation de l'Assurance, TSA 50 110 - 75 441 PARIS CEDEX 09, site internet : <http://www.mediation-assurance.org>.

La « charte de la médiation » de l'Association Française de l'Assurance (AFA) est disponible sur son site internet.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Une OPTION PREVOYANCE peut être associée à une adhésion Sogévie. Cette option vous fait bénéficier en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou de perte totale et irréversible d'autonomie, du versement régulier d'une prestation dont l'objet est de vous permettre la poursuite de votre programme de versements sur votre adhésion Sogévie associée. Les conditions spécifiques à cette option, notamment les coûts, sont précisés dans la Notice d'Information OPTION PREVOYANCE.

D'autre part, une tarification complémentaire pourra être appliquée par ailleurs au titre de la délégation de votre faculté d'arbitrage à un tiers : en cas de choix de l'option Alliage Gestion, Société Générale perçoit des honoraires dont le montant dépend du capital constitué (60€ TTC annuels pour un capital constitué de 7 500€ à 15 000€ exclu, 174 € TTC annuels pour un capital constitué de 15 000 à 100 000 € exclu; 522 € TTC annuels au-delà). Ces honoraires sont prélevés mensuellement sur votre compte bancaire (soit 5 € TTC / mois, 14,5€ TTC/mois ou 43,5€ TTC/mois en fonction du capital constitué).